

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION
IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273
Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

Nom du produit : FIGHTER-F® 12.5 AGENT ANTIMOUSSANT-DÉMOUSSANT
Nom chimique : Polydiméthylsiloxane ; silicone méthylé ; glycol polypropylénique
Famille chimique : Anti-moussant-démoussant
N° FS : 1000680186-15-LPI **Révisions à la FS :** Les section 1 **Date de publication :** 09/14/15 **Supersedes:** 09/14/12

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – MISE EN GARDE. Dangereux si inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Ce produit est un liquide blanc avec une légère odeur.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques	Pourcentage selon le poids	N° de CAS	VLE (unité)
Polydiméthylsiloxane, glycol polypropylénique	12,50	Mélange	Non établie
Et silicone méthylé, contient aussi			
Glycérine		56-81-5	10 mg/m ³
Autres ingrédients	87,50		

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des renseignements sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des renseignements sur le traitement à administrer.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) : > 212 °F/> 100 °C (VC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) : Non établies
Agents d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂) ou produit chimique sec
Produits de combustion dangereux : Aucun connu
Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et des vêtements de protection couvrant tout le corps. Éviter l'emploi de jets d'eau forts.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Peut produire un incendie flottant.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :

Porter l'équipement de protection personnelle approprié (consulter la section 8) pour intervenir en cas de déversement. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir le déversement avec des digues. Recueillir les résidus avec un matériau absorbant tel de l'argile, du sable ou un autre matériau qui convient et en disposer convenablement. Rincer la zone touchée à l'eau pour supprimer toute trace de résidu. Contenir le ruissellement du rinçage des résidus et en disposer d'une façon qui convient. Mettre le tout dans un contenant pour une élimination appropriée. Vérifier la réglementation locale, provinciale et fédérale pour une élimination appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et leur nettoyage ne pénètrent dans les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : Porter des gants résistant aux agents chimiques, une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation et de l'application du produit. Se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever les vêtements et les laver avant de les porter à nouveau.

Entreposage : Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Garder le produit dans son contenant d'origine. Garder à l'abri du gel. Bien agiter avant l'emploi. Garder les contenants fermés hermétiquement.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie :	Travailler dans un endroit bien aéré. Une ventilation locale est recommandée pourrait être nécessaire si le travail est fait dans un endroit confiné.
Protection respiratoire :	Porter un respirateur approuvé par le NIOSH contre les pesticides si nécessaire.
Protection des yeux :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
Protection de la peau :	Porter une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Glycérine	5 mg/m ³ (fraction inhalable)	10 mg/m ³ (embrun de pulvérisation)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Liquide blanc avec une légère odeur.	Masse volumétrique apparente : 1,00 kg/L	Solubilité : Se disperse
Poids spécifique (eau = 1) : 1,00 g/ml	Point d'ébullition : non établi	pH : 5,0 - 7,0
Tension de vapeur (mm) : non établie	Taux d'évaporation : non établi	
Pourcentage de volatilité (par volume) : 82,5 – 87,5%		
Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Les températures froides.
Substances incompatibles : Les acides et les bases inorganiques.
Produits de décomposition dangereux : Du monoxyde de carbone provenant de la combustion.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : > 5 000 mg/kg [Catégorie IV EPA]	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (rat) : > 2 000 mg/kg [Catégorie IV EPA]
Irritation des yeux (lapin) : N'est pas un irritant [Catégorie IV EPA]	Irritation cutanée (lapin) : Irritant cutané modéré [Catégorie III EPA]
Inhalation CL₅₀ (rat) : Non établie	Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant
Potentiel carcinogène : Aucune composante de ce produit n'est inscrite dans l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA comme étant un carcinogène.	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aiguë aquatique	
Truite arc-en-ciel 96 h CL ₅₀ : 17,6 mg/L	CSEO : 12,5 mg/L
Daphnie magna 48 h CE ₅₀ : 9,3 mg/L	CSEO : 7,5 mg/L

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants vides. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Les déchets peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets approuvés. Rincer les contenants à trois reprises (ou l'équivalent) puis verser les rinçures dans le réservoir de solution à pulvériser. Offrir les contenants pour le recyclage ou disposer de ceux-ci dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou par toute autre procédure approuvée par les autorités appropriées. Le recyclage des contenants décontaminés est le meilleur moyen d'éliminer un contenant.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description DOT/TDM : NON RÉGLEMENTÉ
Classification fret transporté par voie de surface : ADHÉSIFS, ADJUVANTS, AGENTS MOUILLANTS OU ADHÉSIFS (NMFC 4610 ; CLASSE : 60)

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
1 Santé	0 Moindre	1 Santé	
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	B ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression N
 Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

SIMDUT (Canada) : D2B

16. AUTRES INFORMATION

Statut de la FS : Les section 1 révisée.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Santé écologiques et Sécurité

®Fighter-F est une marque de commerce déposée de Loveland Products, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.